

Cœur d'Essonne Agglomération

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°19-2032 en date du 31 juillet 2019, le Président de Cœur d'Essonne Agglomération a procédé à l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cœur d'Essonne. Le SCoT couvre l'ensemble du périmètre de Cœur d'Essonne Agglomération composée des 21 communes suivantes : Arpajon, Avrainville, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Fleury-Merogis, Guibeville, La Norville, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge. Document d'urbanisme et de planification, le SCoT fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

L'enquête publique aura lieu **du mercredi 18 septembre au jeudi 17 octobre inclus**, pour une durée de 30 jours consécutifs.

Le Tribunal Administratif de Versailles, par décision n° E19000082/78 en date du 18 juillet 2019 de la Présidente du Tribunal, a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jacques PAYRE, Officier de l'Armée de Terre en retraite.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Cœur Essonne Agglomération, à la Maréchaussée, 1 Place Saint Exupéry, à Sainte Geneviève-des-Bois (91700). La personne responsable du projet est Monsieur Éric BRAIVE, Président de Cœur d'Essonne Agglomération, auprès de qui les informations peuvent être demandées par courrier à La Maréchaussée, 1 Place Saint Exupéry à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), et par courriel : communaute@coeuressonne.fr

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- ◆ D'une part, au format papier dans les lieux d'enquête suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :
 - Siège de Cœur Essonne Agglomération, La Maréchaussée, 1 place Saint Exupéry, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
 - Cité du Développement Economique et de l'Emploi, 28 avenue de la Résistance, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
 - Mairie de Breuillet, 42 Grande Rue, 91650 Breuillet
 - Mairie de Fleury-Merogis, 12 rue Roger Clavier, 91700 Fleury-Merogis
 - Mairie de Longpont-sur-Orge, Place des Combattants, 91310 Longpont-sur-Orge
 - Mairie de Marolles-en-Hurepoix, 1 avenue Charles de Gaulle, 91630 Marolles-en-Hurepoix
 - Mairie du Plessis-Pâté, Place du 8 Mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté
 - Mairie de Saint-Germain-Lès-Arpajon, 3 rue René Dècle, 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon
- ◆ D'autre part, sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et également à la Cité du Développement Economique et de l'Emploi, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
- ◆ Enfin, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique accessible sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération suivant : www.coeuressonne.fr

Lieux d'enquête	Jours et horaires habituels d'ouverture au public (sous réserve de modifications en raison des jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles)
Siège de Cœur d'Essonne Agglomération	Lundi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Mardi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Mercredi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Jeudi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Vendredi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Fermé le samedi
Cité du Développement Economique et de l'Emploi	Lundi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Mardi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Mercredi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Jeudi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Vendredi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Fermé le samedi
Mairie de Breuillet	Lundi : 8h30-12h00, 13h00-17h00; Mardi : 8h30-12h00; Mercredi : 8h30-12h00, 13h00-17h00; Jeudi : 8h30-12h00, 13h00-17h00; Vendredi : 8h30-12h00, 13h00-17h00; Samedi : 9h00-12h00
Mairie de Fleury-Merogis	Lundi : 9h00-12h00, 13h00-17h30; Mardi : 9h00-12h00, 13h00-17h30; Jeudi : 9h00-12h00, 13h00-17h30; Vendredi : 9h00-12h00, 13h00-17h30; Samedi : 9h00-12h00; Fermé le mercredi
Mairie de Longpont-sur-Orge	Lundi : 8h45-11h45, 13h30-17h30; Mardi : 8h45-11h45, 13h30-17h30; Mercredi : 8h45-12h00; Jeudi : 8h45 - 11h45, 13h30 - 17h30; Vendredi : 8h45-11h45, 13h30-17h00; Samedi : 8h45 - 12h00
Mairie de Marolles-en-Hurepoix	Lundi : 8h30-12h00, 13h30-17h30; Mardi : 8h30-12h00, 13h30-17h30; Mercredi : 8h30-12h00; Jeudi : 8h30-12h00, 13h30-17h30; Vendredi : 8h30-12h00, 13h30-17h30; Samedi : 8h30-12h00
Mairie du Plessis-Pâté	Lundi : 8h30-12h00, 15h00-18h00; Mardi : 8h30-12h00, 15h00-18h00; Mercredi : 8h30-12h00; Jeudi : 8h30-12h00, 15h00-18h00; Vendredi : 8h30-12h00, 15h00-18h00; Fermé le samedi
Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon	Lundi : 8h30-12h00; Mardi : 8h30-12h00, 17h00-19h00; Mercredi : 8h30-12h00; Jeudi : 8h30-12h00; Vendredi : 8h30-12h00; Samedi : 9h00-12h00

Le dossier d'enquête publique se compose notamment d'une évaluation environnementale, comprenant un résumé non technique, de l'avis de l'Autorité Environnementale et des avis des communes membres de Cœur d'Essonne Agglomération. L'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et les avis des communes pourront être consultés aux lieux d'enquête suscités et sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération suivant : www.coeuressonne.fr

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres spécialement ouverts à cet effet :

- D'une part, sur support papier à feuillets non mobiles dans les lieux d'enquête suscités, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
- D'autre part, sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, accessible via le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.coeuressonne.fr/l-agglomeration/enquetes-publiques/enquete-publique-scot.html>

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur :

- Par voie postale à La Maréchaussée, 1 place Saint Exupéry, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : scot@coeuressonne.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales sur le projet de SCoT, aux lieux (adresses précitées), jours et horaires suivants :

- Mardi 1er octobre 2019 – 9h30 à 11h30 – Mairie de Breuillet
- Mercredi 25 septembre 2019 – 10h à 12h – Mairie de Longpont-sur-Orge
- Samedi 5 octobre 2019 – 9h30 à 11h30 – Mairie de Marolles-en-Hurepoix
- Mardi 8 octobre 2019 – 17h à 19h – Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon
- Jeudi 17 octobre 2019 – 15h à 17h – Siège de Cœur d'Essonne Agglomération

Dans les 8 jours suivant la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera à Cœur d'Essonne Agglomération qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur consignera dans un rapport séparé ses conclusions motivées. Il transmettra à Cœur d'Essonne Agglomération l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmises au Président du Tribunal administratif de Versailles qui disposera de 15 jours pour demander au commissaire enquêteur de compléter ses conclusions.

A l'issue de l'enquête publique et de la publication des conclusions et avis du commissaire-enquêteur, le projet de SCoT sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Puis le SCoT sera approuvé par le Conseil communautaire, organe délibérant de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, dans les mairies des 21 communes membres de l'Agglomération, à la Préfecture de l'Essonne et sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération : www.coeuressonne.fr